

Les honoraires sont à la charge du vendeur sauf convention contraire précisée dans le mandat

Nos tarifs sont rédigés en TTC, taux de TVA en vigueur applicable au lieu de situation du bien mis en vente.

Barème d'honoraires immobilier traditionnel et ancien

Tranches de prix	Honoraires
< à 20 000 €	3 000 €
De 20 001 € à 40 000 €	5 000 €
De 40 001 € à 60 000 €	6 000 €
De 60 001 € à 90 000 €	10 %
De 90 001 € à 120 000 €	9 %
De 120 001 € à 160 000 €	8 %
De 160 001 € à 200 000 €	7 %
De 200 001 € à 300 000 €	6,5 %
De 300 001 € à 500 000 €	6 %
> à 500 000 €	5 %

Il est précisé que le barème d'honoraires affiché ci-dessus mentionne les tarifs maximums pratiqués par Youlive immobilier en application de l'arrêté du 26 janvier 2022 modifiant l'arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière.

Le barème ne concerne pas les ventes en VEFA .

En cas de commercialisation de bien neuf : le barème d'honoraires est établi dans le cadre de chaque programme.